



Paris, le 15 avril 2008

Communiqué de Presse

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a saisi le Procureur de la République, en application des dispositions de l'article 40 du code de procédure pénale, pour un "faux courrier" intitulé "*charges d'enseignement et heures complémentaires*" qui usurpe la signature du Directeur général de l'Enseignement supérieur, Bernard Saint-Girons. Le ministère dément formellement le contenu de ce faux courrier qui évoque une augmentation de la charge d'enseignement des enseignants chercheurs.

Valérie Pécresse a demandé à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) de mener une enquête administrative sur ce "faux courrier". Elle a aussi demandé au Directeur général de l'Enseignement supérieur Bernard Saint-Girons, de porter plainte pour faux, usage de faux, diffusion de nouvelles fausses et usurpation de fonctions.

Valérie Pécresse, "condamne cet acte, qui est indigne des traditions démocratiques et du débat de nos universités".

Contact presse : 01.55.55.84.32